



SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

Compte rendu de la réunion du 22 mars 2012 au CCCA-BTP

Ordre du jour : conditions de travail et rémunérations des IAC

Délégation CCCA : Mr Daniel Munoz, Marcel Malmartel, Rose Mondolia, Anne Lefrere, Laeticia Bartoli.

Le CCCA cadre la négociation en rappelant le contexte économique et financier du réseau, la régionalisation, et les déficits cumulés pour 2011 qui s'élèvent à 7 millions d'euros.

1) Intégration dans le Titre 1 de l'accord de 1982 des « cadres experts »

Cela concerne :

- Les responsables gestion –comptabilité, les attachées de direction et les directeurs administratifs.
- Les DAF (Directeurs Administratifs et Financiers) ne concernent que les associations de plus de 300 salariés. Il en existe aujourd'hui un certain nombre dans les associations départementales.
- Le DAF met en exécution les décisions politiques et financières, il n'est pas décisionnaire.
- Les adjoints de direction pédagogique et technique, pour les CFA de plus de 900 apprentis ;

2) Changement d'intitulé des postes

2.1/ L'adjoint de direction chargé de la pédagogie devient directeur adjoint à la pédagogie.

Il a la responsabilité de l'établissement en cas d'absence du directeur.

Le débat s'ouvre, la CGT développe un argumentaire sur la multiplicité des tâches à accomplir qui éloignent les adjoints de leur cœur de mission.

Le CCCA répond que certaines missions notamment ce qui concerne les commandes ou la gestion du stock pourraient être confiées à un enseignant qui ne serait pas à son quota.

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>

2.2/ L'adjoint de direction chargé de l'animation devient adjoint de direction chargé de l'accompagnement éducatif.

La CGT fait remarquer que leur grille de salaire est obsolète à l'identique de celle des animateurs, que leurs missions sont également parfois assez lourdes.

Alors que le CCCA insiste sur le rôle de l'animation dans chaque établissement, le poste d'adjoint est peu valorisé.

Le CCCA reconnaît qu'il y a une grosse différence de rémunération entre les deux postes. Il évoque le niveau d'études requis pour chacun des deux postes en insistant sur la responsabilité de l'adjoint en charge de la pédagogie et ses qualifications pour accéder au poste.

Il y aura une évolution de la grille qui pourrait aller de 10 à 13 %.

3) Définitions des grilles de salaires

Au vu de la situation économique et financière du réseau le CCCA se penchera sur les salaires en septembre 2012.

Cela lui permettra d'avoir également du recul pour apprécier les modifications à apporter.

La CGT demande au CCCA pourquoi les Secrétaires Généraux n'ont toujours pas de grilles de salaires. Elle insiste sur l'urgence d'y pourvoir car dans certaines régions il y a des augmentations mirifiques qui laissent les salariés perplexes au vu de la conjoncture.

Le CCCA nous répond que les salaires des Secrétaires Généraux à l'embauche sont fixés en accord avec le CCCA. Il prévoit de mettre en place un comité de rémunération des Secrétaires Généraux, il sera composé des présidents et vice présidents des OG, il fixera chaque année avec le CCCA le salaire des Secrétaires Généraux en tenant compte de la situation de chaque association et des budgets normés.

4) Suppression de l'obligation statutaire d'assurer des heures de cours pour les directeurs et les adjoints en charge de la pédagogie fixées statutairement à 4h et 6h par semaine.

5) Renouvellement de la période d'essai actuellement de 4 mois pour une durée au plus égale à la durée initiale, précisée dans le contrat.

6) Redéfinition des congés payés

Les cadres experts et les DAF seront alignés sur les congés des Secrétaires Généraux (36 jours ouvrables). Actuellement 70 jours ouvrables ou non, le CCCA voudrait 60 jours de congés payés plus 9 ou 10 jours fériés. Les périodes de prises de congés seront en majorité aux mêmes périodes que celles des formateurs avec un minimum de quatre semaines l'été. La CGC renouvelle sa demande d'augmenter le forfait jour (actuellement de 211 jours pour la majorité des personnels de direction). Le CCCA indique fermement qu'il n'est absolument pas ouvert à une augmentation du forfait. Il prépare une proposition écrite qu'il soumettra aux OS.

7) Les astreintes et logement de fonction

En ce qui concerne les astreintes le CCCA souhaite organiser un roulement potentiel entre directeur et adjoint en charge de l'animation avec un calendrier fixé au préalable. La prime devra alors être équitablement répartie entre les personnes qui sont d'astreinte.

Il rappelle la distinction entre l'astreinte passive (personnel disponible mais pas d'intervention), et l'astreinte active (personnel disponible avec intervention), de surcroit il rappelle qu'il est indispensable de respecter les 11h de repos après une astreinte active.

8) Questions diverses

Le CCCA de manière très officielle nous annonce qu'il prend acte de la volonté des OS de ne pas signer un accord sur la mutuelle de réseau.

Il se dit très déçu par notre ultimatum (60% employeur, 40% salarié)

Il rappelle l'énorme travail des équipes du CCCA pour les différents projets présentés.

Les organisations syndicales à l'unanimité demandent à reprendre les négociations sur la mutuelle. Le CCCA demande à chacune d'entre elle de faire la demande par courrier.

Nina et Nelly